dre et de la présidence du conseil à encourir, on recouvre toute sa liberté d'action contre un cabinet qui vous gêne et on reste maître de choisir son occasion et son heure pour le renverser.

Peuple étrange que nous sommes et comme les habiles s'entendent à nous mener, non point avec des idées, mais simplement avec des ombres et des fantômes. Ne leur suffit-il pas de prendre le premier honnête citoyen venu et de le costumer en mannequin de fantaisie et qu'ils accusent de desseins réactionnaires pour mettre aussitôt toute la galerie en émoi et pour la jeter en quelque sorte en trépidation subite ?

Il y a quelque temps c'était M. Emmanuel d'Harcourt : la République était en danger chaque fois qu'il approchait du Maréchal, et s'il lui parlait à l'écart ou à voix basse c'est qu'il n'osait pas révéler tout haut les noirs desseins que son âme méditait contre les institutions existantes; on en était demander presque la création d'un cordon sanitaire autour de la personne de M. de Mac-Mahon pour empêcher son approche à certaines personnalités suspectes aux radicaux. Ce fut ensuite le tour de M. Durangel; à M. Durangel succéda M. le général Ducrot. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge ni l'historique de ces honnêtes conservateurs, dont la seule ambition a toujours été de servir la France, et que malgré les preuves multipliées de leur patriotisme et de leur modération les républicains de toutes nuances s'appliquaient à nous représenter comme des loups affamés prêts à dévorer la République, afin de se donner le temps et de se créer des semblants de griefs pour avoir le droit de les dévorer eux-mêmes. Toujours est-il qu'à l'heure actuelle ils ont relégué d'Harcourt, Durangel et Ducrot dans la coulisse et qu'ils imaginent de créer un autre épouvantail à la République.

Cet épouvantail qui empêche la marche du progrès, qui attarde les réformes indispensables entre les mains d'un vieillard endurci dans l'impénitence des idées de l'ancien régime, qui retient M. Gambetta malgré lui sur la rive opposée du pouvoir et l'oblige à ajourner indéfiniment l'application de théories politiques et financières de nature à changer et à transformer la face des choses, cet épouvantail en un mot, cause de toutes les douleurs et de toutes les misères présentes, cause peut-être même du Phylloxera, ils voudraient bien l'appeler d'un nom qu'ils n'osent nommer et redoutant de l'appeler Mac-Mahon, ils l'appellent « la volonté militaire », et c'est avec la volonté militaire qu'ils se flattent de discréditer petit à petit et de faire à un moment donné disparaître l'autorité véritable du Maréchal et au besoin de faire disparaître le Maréchal lui-même.

Du reste, il n'en faudrait pas beaucoup, paraît-il, pour arriver à ce résultat; le Maréchal est las, attristé, presque humilié de toutes les intrigues qu'il voit se nouer et se dénouer chaque jour autour de sa personne. Habituée au grand air des champs de bataille et à combattre l'ennemi en face, son âme se trouve inquiète et dépaysée au milieu de cette guerre d'embuscades parlementaires souterraines et d'adversaires toujours masqués. Une fâcheuse dépêche nous révèle la semaine dernière qu'en proie à un excès de lassitude morale il aurait à sa dernière soirée déclaré à M. Grévy être prêt à se démettre le jour ou les ministres du 16 mai seraient mis en accusation.

Monseigneur l'évêque d'Angers vient d'adresser la lettre suivante à M. Dufaure, garde des sceaux, président du conseil des ministres :

Angers, le 25 janvier 1879.

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de vous exprimer l'indignation dont j'ai été saisi en lisant, dans un journal que je n'ai pas besoin de désigner parce que tout le monde le connaît, le nom des vingt-six premiers présidents et des vingt-six procureurs généraux des cours d'appels de France, suivis de qualifications par lesquelles on prétend les signaler, à peu d'exception près, aux coups du pouvoir et à la défiance du public. Je crois avoir lu avec quelque attention l'histoire de mon pays depuis quatre-vingts ans, je ne me souviens pas d'y avoir jamais trouvé un fait pareil. Aussi suis-je convaincu d'être auprès de vous l'interprète quoique très faible, du sentiment général, en appelant votre attention sur des procédés aussi révoltants, et qui, s'ils pouvaient se renouveler sans obstacles, n'arriveraient à rien moins qu'à discréditer et à mettre en péril l'une des premières institutions du pays.

Eh quoi, monsieur le ministre! Voilà des hommes, parmi les plus honorables qu'il y ait en France, les chefs suprêmes de la justice, des magistrats qui méritent toute estime et toute vénération, non moins par leurs longs services que par la dignité de leur vie. Pour l'accomplissement de leurs hautes et délicates fonctions, ils ont besoin du respect et de la confiance de tous. En eux se personnifie ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus élevé dans la société civile : la loi et le droit. Et il pourrait être loisible au premier journaliste venu de les citer a la barre, de les traiter en suspects, d'accoler à leurs noms telles épithètes qu'il lui convient, et d'appeler ainsi sur eux, avec les défiances de leurs justiciables, l'animadversion et la haine des partis! Non, monsieur le ministre : de tels excès, à l'égard des premiers présidents et des procureurs généraux de nos cours d'appel, c'est-à-dire des représentants les plus élevés de l'ordre judiciaire, ne sont pas tolérables dans un pays civilisé. S'ils pouvaient jamais passer en règle, c'en serait fait de l'idée même de la justice et de la magistrature.

Car, il ne saurait échapper à votre esprit si lucide et si pénétrant, que ce qui est permis envers les magistrats d'aujourd'hui, on se le permettra dans la même mesure envers les magistrats de demain. Et alors que deviendra le respect dû aux tribunaux ? Tous, tant que nous sommes, nous avons le plus grand intérêt à ce qu'une institution aussi tutélaire ne perde rien de l'autorité qui lui est propre. La chose publique est faite avant tout de respect : il n'y pas d'autre force qui puisse en tenir lieu. Si la presse est libre de mettre en suspicion les chefs de la justice, de dresser contre eux des listes de proscription en masse, de les dénoncer publiquement pour des actes qui ne relèvent que de leur foi et de leur conscience; si c'est ainsi que l'on comprend la liberté de penser et d'écrire, il n'y aura bientôt plus rien parmi nous de légitime ni de sacré.

Ah! monsieur le ministre, que nous sommes loin des temps où Bossuet pouvait, aux applaudissements de son siècle, appliquer aux magistrats ces paroles de la sainte Ecriture : *Vos dii estis et filii Excelsi omnes;* où Montesquieu, ne trouvant pour leur charge aucun autre honneur qui fût digne d'elle, disait : « Le respect et la considération sont pour ces magistrats qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit et jour pour le salut de l'empire. »

J'ignore, monsieur le ministre, si vous êtes désarmé en face de si graves abus, et je n'ai aucune qualité pour le rechercher ; mais vous me pardonnerez d'avoir cédé à un besoin de cœur, en protestant auprès de vous, qui êtes le gardien de l'honneur de la magistrature française, contre l'affront fait à ce grand corps, si digne de tous nos respects, et qui, quoique l'on puisse dire ou faire, est l'une des forces et des gloires de la France.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† CH. EMILE, évêque d'Angers.

A tout seigneur, tout honneur.

C'est au conseil municipal que M. Dufaure donne la première satisfaction : M. le préfet de la Seine est mis en disponibilité.

Le Radicalisme militant verra dans l'acte du Cabinet le désir qu'il a de lui être agréable. C'est une attention dont il devrait être touché d'autant plus que M. Ferdinand Duval était un de ces ralliés par raison qui ont fait le jeu des Radicaux pendant la période de conversion de M. Thiers, dont M. Ferdinand Duval était le bien-aimé.

M. Ferdinand Duval était thiériste, en effet, et est resté dans la nuance de cette école des *Débats* qui a produit les Léon Say et les Waddington.

M. Dufaure, en l'offrant en holocauste au conseil municipal, prouve plus que par tout autre sacrifice, son immense désir de plaire au radicalisme et de conserver son portefeuille.

Maintenant que le « curage » est commencé il va suivre sans interruption. D'ailleurs, en immolant M. Duval, on a marqué pour ainsi dire le niveau qu'on veut atteindre.

Ce ne sont plus les fonctionnaires suspectés de tendresse pour les bonapartistes ou les légitimistes, ou enclins au cléricalisme, ce sont les thiéristes qu'on va faire disparaître.

Le curage comprend les élèves, les disciples de M. Thiers ! Nous aurons, on le voit, un curage à fond.

Encore M. Gambetta.

— La personnatité de M. Gambetta tient une si grande place dans le Parlement qu'il n'est pas surprenant que l'attitude tout à fait anormale qu'il a eue dans la dernière crise occupé, même plusieurs jours après le dénoûement de cette crise, la presse et le public. Nous recevons à cet égard d'Angleterre des renseignements assez curieux, propres à faire connaître l'impression que la conduite du chef de la majorité a causée parmi nos voisins où il était devenu rapidement populaire.

On a donc trouvé qu'en se tournant contre le ministère, M. Gambetta avait commis une grande fauté, mais qu'il en avait commis une plus grande encore en abandonnant, à la veille de la bataille, la direction de son parti. Cette impression se manifesta tout particulièrement, paraît-il, le jour où le *Times*, — c'était le 19 janvier, — annonça que M. Gambetta avait quitté Paris la veille, pour ne revenir que le 20, jour de la séance. On vit là une preuve de l'appréhension que lui causait la responsabilité qu'il sentait peser sur lui, et son crédit sur l'opinion en Angleterre en reçut un très-rude coup. Son silence dans la discussion, son vote, aggravèrent la portée de ce coup, et les renseignements où nous puisons ces détails représentent la popularité de M. Gambetta comme tellement ébranlée en Angleterre, qu'elle pourrait être considérée comme perdue, si les opinions libre-échangistes quon lui connait ne la protégeaient encore. Mais, il ne faudrait pas que M. Gambetta commit de nouvelles inprudences; ells sombrerait tout à fait, aussi rapidement qu'elle s'est faite; les Anglais qui sont, parlementairement parlant, si corrects. étant en même temps de la plus rigoureuse sévérité contre toute faute de conduite, qui semble violer la logique parlementaire.

Ils ne comprendraient pas, notamment, que M. Gambetta, dont les opinions personnelles passent pour relativement sages et modérées, se laissât devenir le prisonnier de ses amis, au point de ne plus pouvoir faire prévaloir sa sagesse sur leurs passions et de subir celles-ci.

Ce n'est pas là cependant ce qui est arrivé le 20 janvier. M. Gambetta voulait, ce jour-là, donner une leçon au ministère, contre lequel on l'avait entendu s'exprimer pendant plusieurs soirs de suite au *Cercle national*. La nomination du général Gresley au ministère de la guerre, à la place du général Farre, irrita M. Gambetta ; mais ce qui l'irrita plus encore, ce fut la nomination dans la Légion d'honneur d'un procureur général dont il avait personnellement à se plaindre et dont il avait demandé la destitution.

Tels paraissent avoir été les principaux griefs de M. Gambetta, ceux qui dictaient les amères paroles dans lesquelles quelques-uns de ses amis ont cru trouver l'ordre de combattre le ministère. Ces griefs, cependant, n'ont pu le décider à prendre la parole ; il a déplu à tout le monde sans donner satisfaction à personne, et ses sentiments se sont manifestés par tant d'hésitations et de contradictions qu'on a pu croire que livré, par le passé, à quelques politiciens aventureux, tels que MM. Alain-Targé ou Floquet, il ne leur résistait qu'à moitié et ne pouvait parvenir à se dégager d'eux. C'est si bien là l'opinion générale, que dans le centre gauche on est convaincu que M. Gambetta retourne aux radicaux et ne peut pas ne pas y retourner.

Le Maréchal.

Certains journaux continuent à mettre le Maréchal en cause, les uns, ceux de gauche, l'accusant d'entraver les volontés de ses ministres; les autres, ceux de droite, de prêter les mains à la destitution de fonctionnaires coupables seulement de l'avoir suivi.

Nous ne croyons pas que ces griefs soient justes, dit le Moniteur. Le Maréchal ne peut arrêter l'hécatombe de fonctionnaires à laquelle le ministère s'est trouvé réduit pour vivre, et il est inexact de dire que depuis un an il ait été un obstacle en quoi que ce soit. Nous mettons au défi ceux qui l'accusent, de citer une seule circonstance où il se serait mis en travers de la vollonté de ses ministres.

La vérité c'est que tout, de sa part, s'est borné dans ces derniers temps à une volonté de démission nettement exprimée, en prévision de la chute du ministère. Il est donc injuste de l'accuser de s'être opposé à des mesures qui ne lui ont pas été proposées, et devant lesquelles les ministres ont longtemps hésité, sans que son opinion fût la cause de leur hésitation.

Bulletin Économique

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

Nous avons entretenu, à plusieurs reprises, nos lecteurs de l'invention *Edison*. La facile et peu coûteuse divisibilité de la lumière électrique qui constitue à proprement parler le mérite de cette invention, venue d'Amérique, a rencontré parmi les lecteurs d'Europe bon nombre de sceptiques; cette découverte était jusqu'à présent, aux yeux du grand nombre, quelque chose qui tenait de ces fameux oncles d'Amérique dont on parle souvent et que l'on n'a guère rencontrés que dans les romans. D'après les nouvelles que nous recevons de nos correspondant anglais la découverte est sur le point d'entrer en Europe dans le domaine des faits. M. Forwood, ancien maire de Liverpool a, mercredi dernier, dans un meeting tenu, dans la salle du conseil de cette ville rendu compte de la visite qu'il a faite aux ateliers de M. Edison, près de New-York.

L'éclairage électrique paraît avoir été perfectionné à ce point qu'on peut le régler de façon à être utilisé facilement pour les besoins des domestiques.

Dans le laboratoire de M. Edison une batterie de quatre éléments alimentait par un seul fil six lampes électriques, qui étaient allumées ou éteintes à volonté par une clef semblable à celle d'un robinet à gaz ordinaire.

Le brûleur de ces lampes est en platine, et dure aussi longtemps qu'un bec de gaz; la construction peut en être réglée pour l'usage d'un appartement.

L'expérience fut faite en allumant d'abord deux lampes, quand les quatre autres furent également allumées, il y eut une légère diminution dans l'ntensité de la lumière des deux premières.

D'eprès des expériences rétérées le coût de cette lumeère électrique peut être évalué à la moitié de celle du gaz.

A la suite de la communication de M. Forwood, le conseil municipal de Liverpool a décidé *à l'unanimité* de provoquer un *bill* qui autorise la ville de Liverpool à s'éclairer par la nouvelle lumière électrique. Si comme il est probable le *bill* passe, nous aurons à notre portée, une expérience sur une large échelle du procédé Edison et nous ne tarderons pas à être complètement édifiés sur la matière. Nous pouvons dire d'ores et déja que la résolution du conseil de Liverpool, prise à la suite du rapport de M. Forwooid, a pour nous un poids énorme et semble définitivement préjuger la question en faveur de l'invention Edison.

Nous continuerons à entretenir nos lecteurs des diverses phases que suivra l'invention Edison et son application.

A. COLONT.

Revue hebdomadaire du 26 janvier 1879

Correspondance financière de la Banque Nationale, 11, rue Le Peletier, Paris.

Lundi dernier, un vote de confiance était donné au ministère; la Bourse, qui n'était pas sans inquiétude sur la solution de l'incident, a accueilli ce résultat par un mouvement de hausse que la situation générale comportait et qui n'avait été ajourné que par cet état d'hésitation de la politique intérieure.

Le mouvement a été assez vif et nous croyons qu'il peut prendre encore de plus grandes proportions d'ici la liquidation, car pendant les jours qui ont précédé cette sorte de crise il s'était constitué un assez fort découvert, ferme et à primes, qui est aujourd'hui forcé de se racheter devant les demandes continues du marché au comptant.

On peut s'étonner quelque peu de la hausse plus grande qui s'est produite sur le 5 0/0 : celuici a franchi le cours de 114, tandis que le 3 0/0 atteignait avec peine 77.

On a prétendu que certains arbitrages de 5 0/0 contre du 3 0/0, effectués jadis en vue de la conversion, avaient été liquidés sous prétexte que la conversion était indéfiniment ajournée.

Sans prétendre qu'elle soit imminente, il semble cependant que les arguments principaux qu'on invoquait contre son opportunité sont précisément ceux qu'on fait valoir maintenant en faveur de la hausse : le traité de Berlin est sur le point de recevoir sa complète exécution et toute complication extérieur a pu être évitée.

Les élections du 5 janvier, en portant au Sénat une majorité de même sens que celle de la Chambre des députés, écarte désormais toute crainte de conflit intérieur.

On sait du reste qu'en tout état de cause, les cours du 5 % ne nous paraissent pas trop élevés et que les porteurs de ce fonds n'ont pas grand'chose à craindre d'une opération éventuelle ; mais aussi nous ne comprenons pas que le 5 % puisse s'élever sans entrainer avec lui le 3 % ancien.

Quant au 3 % amortissable, nous avons déjà montré à nos lecteurs que, sur le cours de 77 pour le 3 % ancien, il devrait, d'après le tableau que nous avons publié récemment, coter 81.77 pour obtenir sa parité mathématique. Or, il n'est encore qu'à 79.70, il y a donc plus de deux francs à gagner pour les porteurs de 3 % ancien, en échangeant leurs titres contre du 3 % amortissable.

La Banque nationale a conseillé cet arbitrage et, pour le faciliter à ses clients, elle l'opère pour leur compte, sans courtage ni commission.

Nous engageons les porteurs de 3 % à se hâter, car le titre amortissable devient rare et il le deviendra encore plus à l'approche du tirage de remboursement qui a lieu le 1er mars prochain.

Les fonds étrangers ont été un peu lourds : le 5 % italien cependant s'est tenu au dessus de 74; mais le florin autrichien n'est qu'à 64 1/4 le 6 % hongrois qu'à 71 5/16 ; le 5 % russe 1877 a reculé à 84 7/8 ; le turc est à 11.30 et l'obligation unifiée d'Egypte reste à 246.

Les fonds Espagnols ont été très-fermes. Parmi ceux-ci le public recherche spécialement les Obligations de Cuba. Les raisons en sont bien simples : ce titre rapporte 30 fr. d'intérêt et il est remboursable en 15 années. Les coupons et les tirages sont trimestriels et les sommes nécessaires au service de l'Emprunt, sont perçues par délégation sur les produits des douanes par la Banque de la Havane.

Rappelons qu'un titre similaire, les billets hypothécaires, ont été émis naguère à 425 et qu'ils sont aujourd'hui à 478.75

Les actions et les obligations des chemins de fer français sont restées à peu près stationnaires, gagnant encore une petite avance. Le public qui a une affection particulière pour ce genre de valeur, aura bientôt l'occasion de placements favorables et sûrs. L'Etat en effet, ne se réservera pas la construction de toutes les lignes projetées et l'industrie privée aura sa part, entourée de toutes les garanties demandées, garanties de l'Etat et garantes des départements.

Les institutions de Crédit ont peu varié. La hausse cependant a fait sentir son influence sur quelques unes d'entre elles: La Banque de Paris est à 690 ; le mobilier français à 482 ; la Banque d'Escompte à 570 ; la Banque franςaise-italienne à 422 et le mobilier Espagnol à 743.

Bulletin Militaire

Le tirage au sort se poursuit journellement et successivement pour chacun des cantons du Nord,

Il est probable que cette classe-ci — celle de 1878 — est la dernière qui aura à se conformer aux prescriptions de la loi de 1872.

Ce sera la quatrième fois que la loi sur la conscription subira d'importantes modifications, depuis son établissement en France.

En 1798 la loi du 10 fructidor an VI établit la conscription qui comprit tous les Français, depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus.

Les conscrits étaient divisés en cinq classes selon leur âge et étaient appelés sous les drapeaux selon l'ordre des numéros qui leur étaient échus au tirage. Abolie en 1814, elle reparut en 1818 et fut consacrée par la loi du 21 mars 1832. La durée du temps de service fut de sept ans.

Cette loi, après être restée en vigueur pendant quarante ans, a été profondément modifiée par la loi du 27 juillet 1872. La durée du service pour les numéros les plus élevés est d'un an, et pour les autres plus bas de 5 ans. Il est probable que cette loi de 1872 sera modifiée en 1879, car la proposition Laisant où il est question du service de trois ans pour tous les Français, à de rares exceptions près, a beaucoup de chances d'être accueillie favorablement par la Chambre. Elle se trouve aujourd'hui inscrite à l'ordre du jour. Si elle passe, le tirage au sort n'aurait plus, pour ainsi dire, de raison d'être ; le conseil de révision devrait seul survivre.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les réservistes de la circonscription de Roubaix appartenant aux classes 1869-70-71-72 et les hommes de la disponibilité des classes 1873-74-75 et 76 dont les livrets individuels ont été déposés, récemment, aux bureaux de la gendarmerie, sont invités à les réclamer dans le plus bref délai.

Le *Petit Lyonnais* annonce que le général Clinchant, commandant le 1er corps d'armée, serait appelé à Lyon en remplacement du général Bourbaki.

Par décrets du Président de la République, en date du 25 janvier 1879, rendus sur la proposition du ministre des finances :

M. Marmottan, président de la compagnie des mines de Bruay, administrateur de la société des houillères de l'Aveyron (Decazeville), a été nommé trésorier-payeur général du département de la Gironde, en remplacement de M. Legrand de Villers, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Pierret, directeur du service technique des télégraphes, a été nommé receveur particulier de l'arrondissement de Béthune (Pas de Calais), en remplacement de M. Fleury, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Martin Nadaud, accompagé de M. G. Masure, est arrivé samedi soir à Lille. Ainsi qu'on l'avait annoncé, il a fait une conférence dimanche, à trois heures, dans la salle de l'Hippodrome, au bénéfice de la bibliothèque du cercle du *Progrès républicain*. Le soir, un banquet lui a été offert dans le local de la loge maçonnique, l'*Etoile du Nord*.

Le bruit courait, en ville, cette après-midi, que plusieurs lots de grande valeur avaient été gagnés par des Roubaisiens. On citait entr'autres, un tisserand de la rue des Longues-Haies, et un boulanger du Calvaire. Toutes ces rumeurs sont inexactes.

Il en est de même à Lille, où l'on répète, à qui veut l'entendre, que le gros lot de 125,000 fr. a été gagné qui par un coiffeur, qui par un employé des postes, que l'on a le soin — bien entendu — de ne jamais désigner nominativement.

D'un autre côté, nous trouvons dans un journal parisien le petit entrefilet suivant :

« D'après le bruit qui court, l'heureux propriétaire du gros lot de 125,000 fr. serait un conducteur des tramways de la ligne de Vincennes. »

???

La journée du tirage de la loterie nationale aura été fatale à un ouvrier fileur, Derbaudringhien que la police de Roubaix a arrêté, hier matin, dans un estaminet de l'Epeule. Il y a environ six mois, Derbaudringhien servait en qualité de soldat de 2e classe au 79e régiment d'infanterie de ligne, à Troyes. A la suite d'un séjour assez prolongé à l'hôpital de cette ville, ce militaire obtint un congé de convalescence qu'il vint passer à Roubaix. Ce congé expiré, le malheureux, au lieu de rejoindre le corps auquel il était affecté, franchit la frontière et, quinze jours plus tard, fut déclaré déserteur. Mais le mauvais génie qui lui avait inspiré le deshonorant projet de déserter son drapeau lui fut encore funeste en Belgique. Derbaudringhien se rendit coupable de plusieurs vols et, pour échapper aux poursuites dirigées contre lui, se vit forcé de revenir en France, où, comme nous l'avons dit, il s'est fait arrêter hier matin. Derbaudringhien a dû être remis aujourd'hui entre les mains des autorités militaires,

Le verglas a fait une victime hier matin, dans la rue de Mouveaux. Un jeune homme Alfred Dackmine, a fait une chûte si malheureuse qu'il s'est fracturé le bras gauche. Il a dû être transporté à l'hôpital.

Un ouvrier tisserand, Jean-Baptiste M..., a été incarcéré, hier, pour infraction à la loi du 23 janvier 1873, sur l'ivresse, et rébellion envers un agent de l'autorité.

Quel mauvais esprit avait donc inspiré, hier soir, deux domestiques au service de deux des plus importantes maisons de la ville, qu'après avoir devisé, chevaux, chiens, etc etc, ils en sont venus à se quereller, puis à se colleter au beau milieu de la rue Nain. L'arrivée d'un agent de police a heureusement mis fin à cette rixe qui menaçait de dégénérer en un véritable carnage. Les deux champions se nomment Gérard G..... et Achille V..... ; ils ont été l'objet d'un procès-verbal.

Un agent d'assurance, Abel Depuyds, de Straezeele, représentant à Lille, prétend-il, le *Salut*; cherchait des clients à La Madeleine.

Il trouva un homme par trop crédule A. Vandaels, à qui il proposa d'assurer non-seulement le mobilier, mais sa vie, celle de sa femme et de ses enfants.

La police n'était jamais prête, il fallait tantôt modifier les conditions de l'assurance, augmenter le taux, ajouter des clauses, etc. Vandaels payait toujours. Il en était déja pour 400 fr., sans que rien eût été fait régulièrement.

Il finit par avoir des doutes sur la loyauté de l'individu, et s'adressa à un homme compétent qui lui dit que son assureur était un filou.

Vandaels alla trouver Depuydts qui lui promit de restituer la somme, ajoutant que sa mère était rentière rue des Trois-Mollettes, et qu'elle le rembourserait.

La femme Depuydts n'a aucune ressource. Vandaels porta plainte.

Depuydst a été condamné hier à deux ans de prison. Il portait le costume des détenus, car en ce moment il subit une condamnation à treize mois de prison prononcée contre lui postérieurement au délit d'escroquerie pour lequel il a été condamné hier.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

27 JANVIER 1858. — Le T. R. P. provincial des Récollets, vient faire la visite canonique de la maison de Roubaix, accompagné du R. P. définiteur de la province Gallo-Belge, et se montre très-satisfait de l'état du lieu où se construit le nouveau couvent, ainsi que des travaux déjà exécutés.

THre LEURIDAN.

— On écrit d'Amiens, 24 janvier. — Hier, on a retiré de la Somme, au port d'Aval, en face des maisons mal famées, le corps d'un homme que l'on suppose avoir été jeté à l'eau après un vol.

Une enquête est ouverte sur cette affaire, dans laquelle on a cru reconnaître les preuves d'un crime.

— La peine de mort prononcée par la cour d'assises du Pas-de-Calais contre Deboiffe, l'assasin de la veuve Selacheux, a été commuée en réclusion perpétuelle et non en travaux forcés, en raison du grand âgé du condamné qui est plus que septuagénaire.

— On sait que Mme la baronne de Rothschild est la fondatrice d'un Comité en faveur des filles d'employés créé à Boulogne et d'ouvriers de la Compagnie du Nord.

A Boulogne, le 15 novembre dernier, il a été procédé au tirage au sort des deux dots accordées par elle. Nous sommes heureux d'annoncer que l'un des deux noms sortis de l'urne a été celui d'une de nos concitoyennes Mlle Laurence Couvelard, fille d'un garde-barrières.

La dot de 1.000 francs qui est attribuée à Mlle Couvelard, peut, dès à présent, être remise, conformément aux clauses des statuts de la fondation.

— Le génie militaire doit commencer cette semaine les travaux préliminaires du trecé de la nouvelle enceinte fortifiée comprenant le territoire de Saint-Pierre-les-Calais.

Etat-Civil de Roubaix.

— DECLARATIONS DE NAISSANCES du 26 janvier. Pauline Duchaussoir, rue de l'Epeule, cité Delobel, 14. — Henri Deschamps, rue n° 7, au Pile, 40. — René Deval, rue de Blanchemaille, 71. — Charles Bocquet, rue du Chemin-de-Fer, 86. — Evariste Blaes, rue Bernard, cour Bernard, 20. — Ernest Créteur, rue de l'Epeule, 84. — Norbert Castille, rue du Pile, fort Desprez, 4. — Joséphine Bohée, rue Jacquart. — Jeanne Dagonneau, rue du Bois, 24. — Flore Bulteau, aux 3 Ponts, maison Gérard, 61. — Pierre Wastyne, rue des Récollets, cour Vanhoute, 9. — Charles Mercier, rue de Tourcoing, cour Flipo, 58. — Hélène Schuerman, rue d'Alma, cour Wattel, 37. — Pierre Dewys, au Pile, cité St-Eugène, 14. — Robert Simœns, rue de Lille, 230. — Albert Vandomme, rue Jacquart, — François Deswaef, rue de Magenta, 20.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 26 janvier. — Silvie Pluquet, 42 ans, bobineuse, rue de la Vigne. — Donat Caullier, 2 ans, rue d'Alma, cour Lefebvre. — Marie Lefebvre, 84 ans, propriétaire, Grande-Rue, 187. — Arthur Leveugle, 6 ans, rue de la Redoute prolongée, 101. — Florine Delhoute, 54 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Edmond Lammens, 9 jours, rue de Naples. — Grégoire Vincent, 55 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Albert Faucon, 8 mois, rue du Collège, 63.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* journal quotidien.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 janvier. — Clémence Nuttens, 1 an 1 mois, Pont de Neuville. — Marie Herman 74 ans 9 mois, veuve de Baptiste Paux, Hopital civil. — Jean-Baptiste Meulemane, 58 ans 8 mois veuf de Catherine Ducoulombie, Epine. — Louis Lefebre, 14 ans 6 mois rue de Renaix. — Emerence Degrandt, 25 ans rue de Paris.

Du 26. — Germaine Gérez, 4 mois, Chemin des Mottes. — Esther Bouche, 8 ans, rue des Ursulines. — Jacques Vandoolaghe 37 ans 3 mois, époux Marie Ladezou, rue de la Latte. — Marie Selosse, 54 ans 2 mois, épouse de Louis Morel, Hôtel-Dieu. — Augustin Holbecque, 82 ans 2 mois, veuf de Théodora Boscart, Chemin des Mottes.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VIENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS VIENNE, marchand de cuir de cardes, décédé à Tourcoing, le 26 janvier 1879, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Menin, 38.

Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEFEBVRE, veuve de M. Jean-Baptiste CAQUANT, décédée à Roubaix, le 26 Janvier 1879, dans sa 80e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 187.

Les amis et connaissances de la famille FLEURISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Stanislas FLEURISSE, teinturier, veuf de dame Pauline CROIN, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1879, dans sa 56e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 11.

Les amis et connaissances de la famille BURY-LERNOULD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph BURY, veuf de Dame Reine LERNOULD, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1879, dans sa 89e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies prolongée, n° 335, à 8 heures 1/2.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 28 janvier 1879, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise WACRENIER, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1878, dans sa 85e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le Jeudi 30 Janvier 1879, à 8 h. 1/2, à l'église St.-Eloi (Blanc-Seau), pour le repos de l'âme de Mademoiselle ELISE BUYCK, décédée à Roubaix, le 31 Décembre 1877, à l'âge de 10 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 29 janvier 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de M. Jules-Narcisse-Auguste COMERRE, époux de Dame Coralie Honorez, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1878, dans sa 39me année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Ste-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 28 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph EVALDRE, époux de dame Rosalie DELHAYE, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1877, à l'âge de 43 ans — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VILLE DE ROUBAIX

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 27 Janvier 1789, à 8 heures du soir.

Du caoutchouc et de la gutta-percha.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mardi 29 Janvier 1879, à 8 heures du soir

De l'œil — de la vision — des lunettes.

FAITS DIVERS

— Au dire des journaux parisiens, les accidents ont été nombreux, par suite de la grande quantité pe neige qui couvre les rues de Paris. Il y en a eu de graves ; il y en a eu aussi de plaisants.

Ainsi, un garçon charcutier passait rue Maubeuge, portant sous son bras un plat rempli de cotelettes de porc grillées. En passant sur une plaque d'égout, le pauvre garçon a glissé et s'est étendu tout de son long, en lâchant son plat de cotelettes. Juste en ce moment passaient deux chiens de forte taille qui, sans égard pour les droits de propriété, ont englouti cette appétissante brébende.

Le charcutier était désolé, mais la galerie riait à se tordre.

— On mande de Fontainebleau, le 25 janvier au *Figaro* que bien que le thermomètre ne dépasse pas 2 degrés au-dessus de zéro, on a patiné non-seulement dans les allées du parc, mais encore dans les rues de la ville.

Les arbres encore debout dont la charge, augmentée par la glace, se brisent incessamment avec fracas. Près d'un milier, des plus beaux, jonchent le sol du parc et du jardin Anglais. La plupart des routes des forêts sont obstruées par les arbres brisés ; la perte pour l'Etat est évaluée à quinze cent mille francs environ.

— Le mouvement des voyageurs par les ports de Boulogne et de Calais a été moins considérable, à l'entrée et à la sortie, pendant le mois de décembre dernier que pendant le mois correspondant de 1877. Le chiffre des passagers pour les deux ports du détroit avait été de 16.676 en décembre 1877 ; il est descendu à 15.577 dans le dernier mois de 1878.

— UNE FAMILLE BOSNIAQUE ayant fui, paraîtil, devant l'invasion russe, est venue camper dans une pâture de la rue sèche à Armentières, en compagnie d'un cheval et de deux ours. Ces pauvres gens, abrités par une petite tente, sont couchés sur le sol et rechauffent leurs membres glacés au moyen d'un petit feu de bois Ils ont préféré, dit le *Journal d'Armentières* braver les fatigues d'un long voyage plutôt que de rester dans leurs pays où ils ont été l'objet de nombreuses vexations de la part des soldats russes.

— On écrit d'Orléans au même journal, que le département du Loiret est frappé dans une de ses principales richesses. Sur la rive gauche de la Loire, d'Orléans à La Ferté, sur une bande d'égale largeur parallèle à la Loire, les sapinières sont en partie rasées. Le poids du verglas sur la cime des sapins en a déterminé le bris ou la chûte. Il y a des propriétaires dont les pertes, de ce chef, s'élèvent à plus de 50,000 fr. C'est un désastre qui se chiffrera par des millions.

— Dans une communication faite à la Société d'acclimatation, le 24 janvier, M. Decroix a annoncé que, depuis l'ouverture de la première boucherie chevaline, en 1866, jusqu'au 31 décembre 1878, on a livré à la consommation, à Paris, 132,133 chevaux, 4,870 ânes et 303 mulets. Dans les villes de province, la consommation de la viande de cheval est relativement moins considérable, parce que le service d'abattoir et d'inspection n'est pas organisé sur les mêmes bases qu'à Paris.

Les voleurs qui exploitent nos campagnes, dit le *Salut public* de Lyon, ne respectent rien. Ils viennent de dévaliser le couvent des religieuses de Saint Bel. Ils ont fracturé la porte cochère, se sont introduits dans la maison et, y brisant les portes, se sont emparés d'argent et de divers objets. Surpris par une religieuse au milieu de leur opération, ils ont pris la fuite, et jusqu'à présent, on n'a pu découvrir leurs traces.

Il s'est passé au dépôt des condamnés une scène de violence qui aurait pu avoir de graves conséquences sans le courage et l'énergie du directeur et des gardiens.

Un détenu, après un refus formel d'obéissance, s'était barricadé dans sa cellule avec les planches de son lit. Il s'était même armé d'une autre planche, dont il menaçait les gardiens qui se disposaient à forcer la porte. Ceux-ci n'en pénétrèrent pas moins dans la cellule, où, après avoir couru les plus grands dangers et risqué véritablement leur vie, ils parvinrent à s'emparer de ce dangereux prisonnier.

Crime ou suicide? — Avant-hier, le sieur Emile B..., âgé de dix-neuf ans, demeurant boulevard Montrouge, a été trouvé étendu sans connaissance dans son domicile, la poitrine percée d'un coup de couteau. Transporté à l'hôpital Necker, il ne tarda pas à expirer sans avoir pu prononcer une parole.

Les premières informations laissèrent supposer que ce malheureux garçon s'était suicidé, mais hier, dans la journée, un nommé C., âgé de vingt ans, et camarade de la victime, s'est présenté tout en larmes au bureau de M. le commissaire de police, et lui a avoué qu'il était l'auteur involontaire de la mort de son ami. Celui ci se serait, en jouant, laissé tomber sur un couteau ouvert que C..., tenait à la main, et se serait fait au sein droit la blessure qui a entraîné sa mort.

Bien que ce récit ne paraisse pas dénué de fondement, le cadavre a été transporté à la Morgue pour qu'il soit procédé à l'autopsie. C..., a été écroué au Dépôt.

Il paraîtrait, d'ailleurs, que B.., et C... n'étaient que des rôdeurs de barrières qui auraient, l'un et l'autre, subi plusieurs condamnations.

Un sous-officier au 2e de spahis a envoyé à l'*Indépendant*, de Constantine, l'émouvant récit d'une terrible rencontre faite par la malle-poste qui fait le service d'Alger à Sétif :

« Dans la matinée du 12 courant, je me trouvais dans le coupé de la malle-poste qui fait le service d'Alger à Sétif

« Nous venions de dépasser le pont de l'Oued-el-Xir, entre Mansoura et Bordj-bou-Arrêridj, lorsque les chevaux s'arrêtérent tout court et se préparèrent à faire brusquement demi-tour. Il était sept heures du matin.

» Un énorme lion se trouvait en face de l'attelage à environ quinze mètres, sur le côté droit de la route qu'il longeait tranquillement et sans se soucier de notre présence.

» Deux dangers étaient imminents : d'un côté se trouvait un précipice sans fin, de l'autre la griffe cruelle de la bête féline.

» On ne saurait trop faire l'éloge du calme imperturbable et de l'adresse du postillon Michel qui a su maintenir les chevaux effarouchés.

» Le conducteur, M. Borje, était dans le coupé avec moi. Au mouvement brusque que fit la voiture, il ouvrit vivement la portière et descendit pour aller rassurer les chevaux par sa présence.